

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2010

**Présents** : Mmes et Mrs S. BONNASIOLLE, R. COUDURE, A. POUBLAN, S. PIZEL, E. PEDARRIEU, F. GOMMY, V. BERGES, N. DRAESCHER, D. DURU, C. HIALE-GUILHAMOU, J. LAFFORE, P. MIGUET, D. RISPAL

**Absents excusés** : Mmes M.F. LAVALLEE (procuration à F. GOMMY), M. BLAZQUEZ (procuration à J. LAFFORE), M. BOREL, et Mr. F. BARRACHINA (procuration à E. PEDARRIEU)  
V. BERGES a été élu secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2010.

➤ **APPROBATION BAIL DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE DE MONTARDON ET MADAME BERGES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de louer le logement situé au 7 chemin Lanot, dit « Maison Laborde ». Elle précise en outre qu'elle a reçu une demande de Madame BERGES. Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer à Madame BERGES le logement situé au 7 chemin Lanot, dit « Maison Laborde » à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, fixe à 684,49 euros le loyer mensuel pour cette location et charge Madame le Maire de la signature du bail de location correspondant, qui sera établi dans la forme réglementaire.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **DÉCISION MODIFICATIVE N°5**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investisse</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21312-17 : Groupe Scolaire	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE »**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Contrat « Enfance et Jeunesse » entre la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule et la Commune est arrivé à échéance le 31 décembre 2009. La Caisse d'Allocations Familiales propose de signer un nouveau Contrat « Enfance et Jeunesse ». Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. La convention est conclue pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013. Après présentation du projet de convention, Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire. Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte la convention d'objectifs et de financement du Contrat « Enfance et Jeunesse » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013 et autorise Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0